

## Compte rendu de la séance du 12 novembre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Jérôme BLONDEAU

### **Ordre du jour:**

#### Délibérations:

Assurance du personnel

Tarifs communaux

Admission en non valeur

Dissimulation des réseaux Scoury

RIFSEEP

#### Délibérations du conseil:

### **Contrat d'assurance des risques statutaires ( DE 2020 043)**

Le Maire rappelle qu'en vertu

de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

- en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- du décret n°86-252 du 14 mars 1986

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

**Article 1 :** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : GROUPAMA

Courtier : SIACI Saint Honoré

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021)

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à un taux de 5,74%

Agents Titulaires ou stagiaires non- affiliés à la C.N.R.A.C.L et Agents Non- Titulaires  
 Risques garantis: Accident du travail et maladie professionnelle+ grave maladie+maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire+ reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.  
 Conditions: franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1.20%

**Article 2** : d'autoriser le maire à signer les conventions en résultant.

**Tarifs communaux à partir du 01 janvier 2021 ( DE 2020 044)**

A partir du 1er janvier 2021, les tarifs communaux seront les suivants:

Location	COMMUNE			hors COMMUNE			
	Associations	Particulier		Associations		Particuliers	
	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Petite salle	grande salle
Réunion	xxxx	xxxx	90	xxxx	70	xxxx	150
Soirée jeunes	xxxx	50	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx
Vin d'honneur	40	50	100	60	100	60	120
Jeux-loto-belote	80	50	100	80	140	xxxx	xxxx
Banquet midi (1)	80	70	150	80	180	95	200
Soirée (2)	100	xxxx	180	xxxx	300	xxxx	300
Banquet soir et midi(3)	110	xxxx	230	xxxx	350	xxxx	350
mariage (4)	xxxx	xxxx	250	xxxx	xxxx	xxxx	400
Exposition (15 jours)	60 +30/ s supl	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx

(1): location 24h- (2): location vendredi 14h au dimanche 18h maximum-(3): location du vendredi 14h au lundi 8h maximum- (4): location du vendredi 8h au lundi 12h maximum

La location de la salle comprend la vaisselle pour 50 personnes ( par personne: 2 assiettes + 1 assiette à dessert, 2 verres, 1 flute, 2 couteaux , 2 fourchettes,1 petite cuillère)

## Vaisselle

Forfait location vaisselle par tranche de 50 couverts :

Association de la commune	15€
Tous particuliers et associations hors commune	30€

Frais de remplacement :

objet	coût€	objet	coût €	objet	coût
couteau	2,3	spatule 35 cm	2	fouet 45 cm	9
fourchette	1,6	spatule 45cm	3	fouet 40 cm	7
cuillère soupe	1	fourchette à viande	5	fouet 30 cm	6
petite cuillère	0,85	passoir inox	43	tasse à café	2
verre	1,65	louche inox	7	soucoupe tasse	1
Faitout 36l	188	ecumoir	6	paniere osier	1
couvercle D 45-50	42	légumier avec couvercle	6	paniere inox	9
sautoir 23 l	188	plat oval	16	saladier verre	3
marmite traiteur 50l	127	plat céramique	4	pichet en verre	3
faitout 25l	123	assiette	4	planche à découper	56
couvercle D40	35	marmite traiteur 25 l	104	couvercle D 32	25

## Participation aux frais de chauffage et de climatisation:

Utilisation occasionnelle:

<u>Grande salle</u>	en fonction durée location			
	Tarif (1)	20€	Tarif (3)	60€
	Tarif (2)	40€	Tarif (4)	70€

Petite salle 12€

Utilisation hebdomadaire:

Petite salle fêtes, salle de conseil ou salle des associations

3h/ semaine	10 € mensuels
1h/ semaine	5€ mensuels

## Occupation prolongée

En cas de prolongation d'utilisation de la salle un supplément de 50€ par jour sera appliqué.

## Rangement salle des fêtes

Dans le cas où le matériel de la salle ne serait pas rangé conformément à la convention signée entre l'utilisateur et la commune et l'affichage dans les locaux, un forfait de rangement est fixé au tarif de 50€.

### **Photocopies en Couleur**

associations communales par année civile  
50 premières gratuites suivantes: 0.10€ l'unité

### **Vente de bois:**

Le prix de vente du bois sur pieds est fixé à 8€ le stère.

### **Admission en non-valeur ( DE 2020 045)**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l' état de non valeur dressé par le Trésor Public

#### Budget principal:

Admission en non-valeur d'un montant de 100.12€ à l'article 6541

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte d'admettre les créances présentées en non-valeur,
- charge le Maire d'effectuer le mandat correspondant

### **Tarifs du cimetière ( DE 2020 046)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs du cimetière à compter de ce jour de la façon suivante :

#### **Concession simple :**

15 ans	85€	
	CCAS : 28€	Commune : 57€
30 ans	128€	
	CCAS : 43€	Commune : 85€
50 ans	170€	
	CCAS : 56€	Commune : 114€

#### **Concession enfant**

15 ans	42€	
	CCAS : 14€	Commune : 28€
30 ans	64€	
	CCAS : 21€	Commune : 43€
50 ans	85€	
	CCAS : 28€	Commune : 57€

#### **Espace Cinéraire**

Cavurnes		
30 ans	500€	
	CCAS : 166€	Commune : 334€
50 ans	600€	

	CCAS : 200€	Commune : 400€
<b>Columbarium</b>		
<b>30 ans</b>	<b>600€</b>	
	CCAS : 200€	Commune : 400€
<b>50 ans</b>	<b>700€</b>	
	CCAS : 233€	Commune : 467€

**Jardin du souvenir :**

Dispersion des cendres	gratuit
Plaque sur stèle :	25€
Gravure et dorure	3€ la lettre ou le chiffre
La plaque est fournie et posée par la commune	

**Location caveau provisoire :**

0.30€ par jour le premier mois  
1€ par jour les mois suivants

**Suspension facturation frais chauffage ( DE 2020 047)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problème rencontrés avec la chaudière de la mairie desservant les logements de Mm Quernet et de M Meusnier. Les logements subissent des coupures régulières de chauffage.

Il propose de suspendre la facturation des frais de chauffage les deux mois à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de M le Maire.